



**Commission des alcools et des jeux de l'Ontario**  
Inscription et délivrance des permis  
90 AV SHEPPARD E BUREAU 200  
TORONTO ON M2N 0A4  
Télec. : 416 326-8711  
Tél. : 416 326-8700 ou  
1 800 522-2876 (interurbains sans frais en Ontario)

## **Demande d' autorisation de vente aux enchères Formulaire**

La CAJO doit recevoir ce formulaire, **au moins trente (30) jours avant un événement où de l'alcool sera vendu aux enchères. Veuillez en remplir toutes les parties et le déposer ou le poster à nos bureaux du 90 AV SHEPPARD E BUREAU 200, TORONTO ON M2N 0A4, ou le télécopier au 416 326-5555.** Les demandes incomplètes ne sont pas traitées. Pour être traitée, la demande doit être accompagnée des droits exigés, acquittés par carte de crédit, chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances. Les droits relatifs à la demande ne sont pas remboursables.

### **1. Renseignements sur le demandeur**

Nom de famille		Prénom		Deuxième prénom	
Nom de l'organisation ou de l'association, le cas échéant					
Numéro	Nom de rue		Genre de rue	Orientation de la rue	Bureau/Étage/Appartement.
Lot, concession, route rurale		Ville/Municipalité		Province	
Code postal					
Téléphone (     )		Télécopieur (le cas échéant) (     )		Courriel (le cas échéant)	
Cochez une seule case :					
<input type="checkbox"/> Organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du Canada					
Inscrire le numéro d'enregistrement comme organisme de bienfaisance				▶ <input type="text" value="RR#"/>	
<input type="checkbox"/> Administrateur, exécutif ou agent d'exécution de la loi agissant dans le cadre de ses fonctions.					

### **2. Renseignements sur l'événement**

Nom de l'événement			
Date(s) de l'événement	Nombre de personnes attendues	Heure du début	Heure de fin

### **3. Location Information**

<i>Nom du lieu ou des locaux où aura lieu l'événement</i>					
Numéro	Nom de rue		Genre de rue	Orientation de la rue	Bureau/Étage/Appartement.
Lot, concession, route rurale		Ville/Municipalité		Province	
Code postal					

## Conditions

1. Le demandeur doit être un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ou un administrateur, un exécutif ou un agent d'exécution de la loi agissant dans le cadre de ses fonctions. (Les organismes sans but lucratif ne sont PAS admissibles.)
2. Le formulaire doit être présenté à la CAJO au moins 30 jours avant l'événement.
3. La demande doit être dûment remplie et porter la signature de l'administrateur, de l'exécutif, de l'agent d'exécution de la loi ou du signataire autorisé de l'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Des pièces justificatives peuvent être exigées.
4. L'alcool vendu aux enchères lors de l'événement ne peut pas y être servi ou consommé.
5. Une vente aux enchères peut être annoncée; la publicité peut faire mention des marques d'alcool ou de leur fabricant. Il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission de la CAJO; cependant, le demandeur doit respecter toutes les exigences réglementaires. Consulter le site Web de la CAJO pour en savoir plus sur les Directives relatives à la réclame de l'alcool ([www.agco.on.ca](http://www.agco.on.ca)).
6. Un avis indiquant que l'alcool vendu aux enchères peut ne pas avoir été analysé par la LCBO doit être affiché sur les lieux de l'événement.
7. Pour tout alcool acheté aux enchères, l'organisateur de la vente (ayant obtenu l'autorisation) doit faire signer à l'acheteur une décharge par laquelle l'acheteur reconnaît que l'alcool peut ne pas avoir été analysé.
8. L'organisateur de l'événement doit conserver les dossiers pendant six (6) mois après les enchères et les remettre au registraire à sa demande.
9. Il est interdit de vendre aux enchères du vin ou de la bière faits maison.
10. Les fabricants et les titulaires de permis ne peuvent faire don d'alcool à vendre aux enchères.
11. Les ventes aux enchères doivent avoir lieu dans un endroit physique approuvé par le registraire.

## 4. Signature du demandeur

En signant ce formulaire, je déclare/nous déclarons solennellement que tous les renseignements fournis dans la demande sont véridiques et exacts.

Nom en lettres moulées	Poste au sein de l'organisation (s'il y a lieu)		
Signature	Date		
	AAAA	MM	JJ

Les renseignements fournis dans la présente formule sont recueillis conformément à la *Loi sur les permis d'alcool*, L.R.O. 1990, chap. L.19, dans le but premier de déterminer l'admissibilité à une autorisation de vente aux enchères. Ces renseignements peuvent également être divulgués conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les questions relatives à la collecte de renseignements doivent être adressées au chef de l'admissibilité pour les permis d'alcool, Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, 90 AV SHEPPARD E, BUREAU 200, TORONTO ON M2N 0A4, téléphone : 416 326-8700 (dans la RGT) ou 1 800 522-2876 (interurbains sans frais en Ontario), courriel : [licensing@agco.ca](mailto:licensing@agco.ca).